

Un diplomate rwandais déclaré persona non grata au Burundi

RFI, 07-10-2015 Le ministre conseiller auprès de l'ambassade du Rwanda à Bujumbura, aurait jusqu'à ce jeudi 8 octobre 10h du matin pour quitter le territoire. C'est une étape supplémentaire dans la dégradation des relations entre le Burundi et le Rwanda, qui ne cessent de s'envenimer depuis plusieurs mois. De sources officielles concordantes, Dôsir Nyahuririra (photo), ministre conseiller auprès de l'ambassade du Rwanda à Bujumbura, a jusqu'à ce jeudi 8 heures de Bujumbura, pour quitter le territoire du Burundi.

Les autorités burundaises auraient signifié cette expulsion au diplomate en se basant sur l'article 9 de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. Un article qui prévoit que l'Etat d'accueil peut, à tout moment et sans même le justifier, déclarer persona non grata tout membre d'une délégation diplomatique présente dans son pays. Plusieurs officiels Burundais assurent toutefois que le motif de l'expulsion de Dôsir Nyahuririra serait «l'ingérence dans les affaires intérieures en lien avec la crise», sans donner plus de détails. Du côté du ministre rwandais des Affaires étrangères, on expliquait mercredi après-midi ne pas être au courant de cette expulsion. «Le gouvernement burundais, par son entêtement et son incompetence, va tout droit vers l'abîme», a réagi à chaud - un officiel rwandais.

L'un des artisans du rapprochement entre Kigali et le CNDD-FDD Dôsir Nyahuririra est une figure bien connue à Bujumbura, où il a grandi. Le diplomate rwandais était considéré comme l'un des artisans du rapprochement entre le CNDD-FDD, l'ex-rébellion aujourd'hui au pouvoir, et le régime de Kigali, notamment par l'intermédiaire de l'ex-chef des renseignements burundais, Adolphe Nshimirimana, assassiné en août dernier. Mais, «avec la mort d'Adolphe Nshimirimana, nous n'avons plus d'interlocuteurs», a confié à RFI un proche du pouvoir rwandais. Et «avec ce gouvernement, ce sera difficile de dialoguer, il commence même à avoir un discours ethniste», s'inquiète un officiel rwandais. Il y a un peu plus d'un an, l'opposition rwandaise dénonçait pourtant encore le rôle de Dôsir Nyahuririra dans la répression d'opposants rwandais au Burundi, assurant qu'il pouvait obtenir de Bujumbura la tête de n'importe qui. Certains l'accusaient même de diriger une partie des services de renseignements burundais. Mais il y a quelques semaines, des médias proches du régime burundais ont affirmé que des armes avaient été retrouvées chez lui. Information démentie par la suite. Preuve, selon un observateur avisé de la vie politique burundaise, qu'il était déjà dans le collimateur. Un degré de plus dans l'escalade diplomatique. En créant le diplomate rwandais Dôsir Nyahuririra persona non grata, les autorités burundaises passent un nouveau stade plutôt symbolique. Ce n'est en effet que fin juillet, au lendemain de la présidence, que Bujumbura a porté ses premières accusations officielles à l'égard de Kigali. Et ce fut, au départ, dans des termes plutôt diplomatiques. Le ministre burundais chargé des Relations extérieures disait alors avoir fait part de son «désplaisir», notamment en raison de la présence de certains officiers putschistes en territoire rwandais. Mais lors de l'Assemblée générale des Nations unies, les autorités burundaises ont véritablement et officiellement accusé Kigali d'actes d'agression. Bujumbura, qui accuse Kigali d'avoir autorisé le recrutement et l'entraînement de rebelles et même une attaque sur son territoire, a réclamé l'envoi d'une équipe d'enquêteurs régionaux, afin de vérifier ces allégations. Demande refusée par le Rwanda. Kigali, de son côté, dément la présence de rebelles hutus rwandais du FLDR au Burundi, que les autorités de Bujumbura auraient accepté comme suppléants. Et depuis plus d'un an, des officiels Rwandais alertent la communauté internationale sur leurs craintes quant à un éventuel nouveau génocide au Burundi. Vent de panique chez les Rwandais installés dans le nord du Burundi. Dans la province de Kanyanza, dans le nord du Burundi, plusieurs ressortissants rwandais se sont vus signifier l'obligation de quitter le territoire dans les quarante-huit heures s'ils ne présentent pas de papiers pour justifier la légalité de leur présence. Une annonce qui a créé un vent de panique au sein de cette communauté. Le gouverneur de la province s'est voulu rassurant et affirme qu'il ne s'agit en rien d'une mesure d'expulsion s'appliquant à tous les ressortissants du Rwanda. Il s'agirait en fait de mesures individuelles, concernant des gens en situation irrégulière ou ayant commis des actes de petite criminalité. Selon un responsable administratif local, une quarantaine de Rwandais seraient visés par ces mesures.